

POURQUOI CHOISIR LES ASSURANCES RSA?

Des garanties d'assurances complètes selon vos besoins

Grâce à notre expérience de 22 ans dans les domaines d'assurances aéronautiques, et à notre étroite collaboration avec la Fédération RSA depuis près de 20 ans, nous concevons et adaptons les garanties d'assurances du marché pour que celles-ci répondent aux besoins et attentes des constructeurs amateurs, des restaurateurs et des propriétaires/exploitants d'avions de collection, de construction amateur et de CDN de plus de 30ans.

Le programme d'assurances RSA propose la garantie minimale légale (Responsabilité Civile Aéronef) mais également les garanties optionnelles (Individuelle Accident Pilote et Casse de l'aéronef)

L'assurance minimale légale : Responsabilité Civile AÉRONEF



NOUVEAU

SOUSCRIPTION EN LIGNE :

[Rapide et en quelques clics](#)

FORMULE « MINI »

Responsabilité Civile Aéronef

FORMULE « PLUS »

Responsabilité Civile Aéronef

+

Individuelle Accident Pilote

FORMULE « COMPLÈTE »

Responsabilité Civile Aéronef

+

Individuelle Accident Pilote

+

Casse

(Dommages matériels à l'Aéronef)



LES PLUS DE LA RESPONSABILITE CIVILE RSA :

- Nombreuses catégories d'aéronefs éligibles au programme dont notamment les Avions CNRA, CNSK, CNRAC, CDNR et CDN de plus de 30 ans immatriculés en France ou dans un pays limitrophe à la France, les hélicoptères CNRA/CNSK immatriculé en France.
- **COUVERTURE OPTIMALE DE VOTRE PASSAGER** : RC « Admise » augmentée à 160 000€ et possibilité d'opter pour la garantie Individuelle Accident A LA PLACE PASSAGER.
- **PROTECTION** du signataire de l'APRS.
- **PROTECTION** en votre qualité de responsable du programme d'entretien (PART M-Light).
- Choix de la limite de garantie RC Aéronef.
- Optimisation du tarif en fonction du nombre de pilote(s).
- Garantie des conséquences d'actes d'attentats, prise illicite de contrôle, acte de vandalisme.
- Couverture des vols d'essais en F-W, possibilité d'extension à la voltige et à la pratique du vol montagne (décollage et atterrissage sur altiport et altisurface)

Les garanties d'assurances optionnelles :

Individuelle Accident Pilote et « TOUS RISQUES » de votre aéronef :

LES PLUS DE L'INDIVIDUELLE ACCIDENT PILOTE :

- Des capitaux adaptés à vos besoins : de 10 000€ à 100 000€.
- Comprend un assistance-rapatriement à votre personne en cas de blessures.
- Attachée au souscripteur, elle fonctionne quel que soit l'aéronef utilisé dès lors que celui-ci rentre dans le cadre des appareils éligibles au programme RSA.

LES PLUS DE L'ASSURANCE CASSE :

- Tarif adapté selon l'expérience des pilotes
- Pas de limite d'âge pour assurer votre avion
- Pas de limite d'âge pour les pilotes
- Valeur assurée au choix (valeur réelle, ou premier risque)
- Possibilité d'assurer pour un moindre coût la CASSE de votre machine lorsqu'elle est au SOL uniquement (moteur à l'arrêt)
- Couverture des vols d'essais en F-W, possibilité d'extension à la voltige et à la pratique du vol montagne (décollage et atterrissage sur altiport et altisurface)

NOUVEAU !!!

- ✂ SOUSCRIPTION ASSURANCE EN LIGNE
- 📄 ATTESTATION DELIVRÉE AUTOMATIQUEMENT
- @ DÉCLARATION DE SINISTRES EN LIGNE
- 💬 CHAT AVEC NOTRE ÉQUIPE

Rendez-vous sur :

www.air-assurances.com

📞 04 74 46 34 29

@ rsa@air-assurances.com



V08.12.21

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de
50 400€ - 422 480 145 RCS
Bourg en Bresse – APE 6622 Z – inscrit à
l'ORIAS n° 07 000 679 – www.orias.fr